

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2010

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
○	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
○	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001 ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
○	LE PRIX DE L'EAU POUR BAULON, BREAL-SOUS-MONTFORT, GOVEN, IFFENDIC, LASSY, MAURE-DE-BRETAGNE, MONTERFIL, PLELAN-LE-GRAND, SAINT-THURIAL, TALENSAC, TREFFENDEL.....	11
○	LE PRIX DE L'EAU POUR CAMPTEL, LOUTEHEL, MAXENT, PAIMPONT, SAINT- MALON-SUR-MEL, SAINT-PERAN	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	20
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	21
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	21
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	21

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT regroupe les communes de BAULON, CAMPEL, GOVEN, IFFENDIC, LASSY, LOUTEHEL, MAURE-DE-BRETAGNE, MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLELAN-LE-GRAND, SAINT-MALON-SUR-MEL, SAINT-PERAN, SAINT-THURIAL et TREFFENDEL.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

16 200 habitants

Population en vigueur en 2010 (données Insee 2007 - décret n° 2009-1707 du 30 décembre 2009) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune (estimation).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	de la voirie, des captages, du génie civil

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
Achat	SMP OUEST 35				Pas de convention

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
Convention d'Export	MONTFORT-SUR-MEU		1984	20	Convention caduque depuis le 31/12/2005
Accord non formalisé d'Export Secours	SIE DE LILLION				Pas de convention
Convention d'Export	SIE DE MAURE- MERNEL		1985	20	Convention caduque depuis le 31/12/2005
Convention d'Export	SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN		1991	23	
Convention d'Export	SIE DE MONTERFIL - LE VERGER		2003	3	Convention caduque depuis le 31/12/2005
Accord non formalisé d'import	ITM	Import d'eau brute			Pas de convention

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2009 [m³]	Prélèvement 2010 [m³]	Variation 2009/2010	Observations
Prise d'eau de L'Etang Bleu PAIMPONT Prélèvement d'eau de surface	130	94 200	120 150	+27,55 %	
Forage Le Pas du Houx, Feunteun ar coat, Chateau du Bois, Veneur PAIMPONT Prélèvement en nappe souterraine	90	12 100	30 120	+148,9 %	
Forage de La Ville Danet La Ville Danet PAIMPONT Prélèvement en nappe souterraine		250 090	241 440	-3,46 %	
Puits de La Chapinai LASSY Prélèvement en nappe souterraine	8	39 930	34 960	-12,45 %	
Forage des Ruisseaux Les Ruisseaux PAIMPONT Prélèvement en nappe souterraine	35	168 530	200 130	+18,75 %	Non respect de l'autorisation de prélèvement du 24/12/2002 (170 000 m3/an)
Forage Le Creux Cannée Les Creux Cannée PAIMPONT Prélèvement en nappe souterraine	30	234 940	252 530	+7,49 %	
Total des prélèvements [m³]		799 790	879 330	+9,95 %	

● *Importations d'eau brute*

Import depuis	Importé en 2009 [m³]	Importé en 2010 [m³]	Variation 2009/2010
ITM → Station de l'Etang Bleu	58 610	97 440	+66,25 %
ITM → Station du Manoir du Tertre	129 890	107 870	-16,95 %
Total	188 500	205 310	+8,92 %

● *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2009 [m³]	Acheté en 2010 [m³]	Variation 2009/2010
SMP OUEST 35	18 590	10 400	-44,06 %

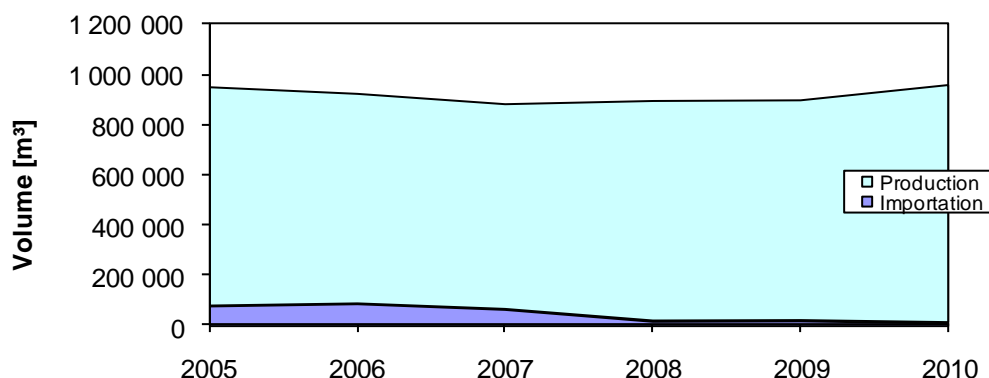
● *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2009 [m³]	Production 2010 [m³]	Variation 2009/2010	Part 2010
Usine de traitement de l'Etang Bleu PAIMPONT	2 600	371 934	410 410	+10,34 %	43,37%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		43 066	78 740	+82,84%	
Rendement de l'usine		89,62%	83,90%		
Usine de traitement du Manoir du Tertre PAIMPONT	1 000	466 228	501 880	+7,65 %	53,04%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		67 132	58 650	-12,63%	
Rendement de l'usine		87,41%	89,54%		
Usine de traitement de la Chapinais LASSY	120	39 504	34 560	-12,52 %	3,65%
Utilisation d'eau au niveau de l'usine		486	400	-10,94%	
Rendement de l'usine		98,93%	98,85%		
Total général		877 666	946 850	+7,88%	100%

● *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2009	2010	Variation	Part 2010
Ressources propres	877 666	946 850	+7,88 %	98,91%
Importations	18 590	10 400	-44,06 %	1,08%
Total général	896 256	957 250	+6,81 %	100%

● *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

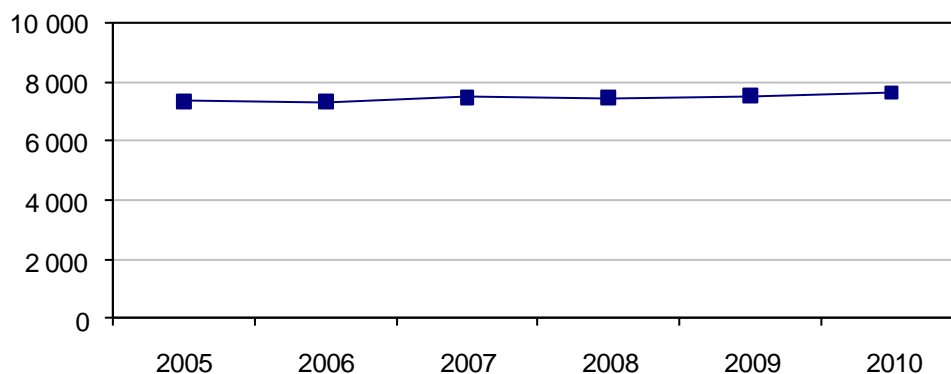


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	7 515	7 613	+1,30 %
Nombre d'abonnements non domestiques	8	21	+162,50 %
Nombre total d'abonnements	7 523	7 634	+1,48 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Evolution du nombre total d'abonnements



● Répartition des abonnés par commune

BAULON	817
BREAL-SOUS-MONTFORT	19
CAMPEL	268
GOVEN	53
IFFENDIC	539
LASSY	557
LOUTEHEL	150
MAURE-DE-BRETAGNE	129
MAXENT	638
MONTERFIL	64
PAIMPONT	893
PLELAN-LE-GRAND	1 773
SAINT-MALON-SUR-MEL	279
SAINT-PERAN	168
SAINT-THURIAL	785
TALENSAC	10
TREFFENDEL	492
Total des abonnés	7 634

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

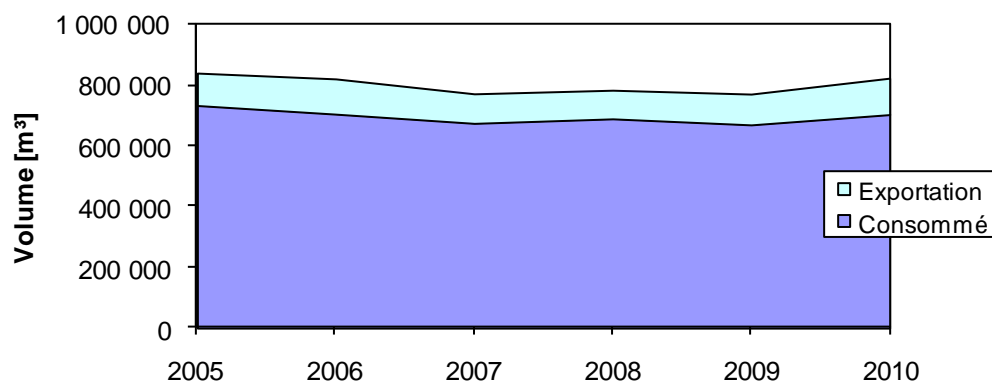
Volumes [m ³]	2009	2010	Variation 2009/2010
Volume produit	877 666	946 850	+7,88 %
Volume importé	18 590	10 400	-44,06 %
Volume exporté	- 101 280	- 119 898	+18,38 %
Volume mis en distribution	794 976	837 352	+5,33 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	638 000	654 814	+2,64 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	32 166	49 206	+52,98 %
Volume total vendu aux abonnés	670 166	704 020	+5,05 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 86 m³ par an. Elle était de 85 m³ en 2009.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2009 [m ³]	Exporté en 2010 [m ³]	Variation 2009/2010	Part 2010
MONTFORT-SUR-MEU	53 830	58 362	+8,42%	48,67%
SIE DE LILLION	120	116	-3,33%	0,1%
SIE DE MAURE- MERNEL	31 520	31 530	0%	26,29%
SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN	1 980	2 950	+48,98%	2,46%
SIE DE MONTERFIL - LE VERGER	13 830	26 940	+94,79%	22,46%
Volume total exporté	- 101 280	- 119 898	+18,38%	100%

● *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2009	2010	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	619,3	619,9	+0,10 %

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse, hydrographie...), SAUR s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure précision, peut occasionner une baisse ou une augmentation du linéaire par rapport à l'année précédente. (Extension 2010 : 1,034 km)

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
08/09/2010	Fixation du tarif eau potable 2011, maintien du tarif 2010

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 10,78 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2006.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2011 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 32,90 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.
Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
BAULON	0,3000	0,3100
BREAL-SOUS-MONTFORT	0,3000	0,3100
CAMPEL	0,1800	0,2480
GOVEN	0,3000	0,3100
IFFENDIC	0,3000	0,3100
LASSY	0,3000	0,3100
LOUTEHEL	0,1800	0,2480
MAURE-DE-BRETAGNE	0,3000	0,3100
MAXENT	0,1800	0,2480
MONTERFIL	0,3000	0,3100
PAIMPONT	0,1800	0,2480
PLELAN-LE-GRAND	0,3000	0,3100
SAINT-MALON-SUR-MEL	0,1800	0,2480
SAINT-PERAN	0,1800	0,2480
SAINT-THURIAL	0,3000	0,3100
TALENSAC	0,3000	0,3100
TREFFENDEL	0,3000	0,3100

SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du syndicat

○ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,28	29,91	+2,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,193	1,219	+2,18 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,813	0,831	+2,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,95	21,95	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,72	0,72	0,00 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,34	0,34	0,00 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0454	0,0454	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,12	0,14	+16,67 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

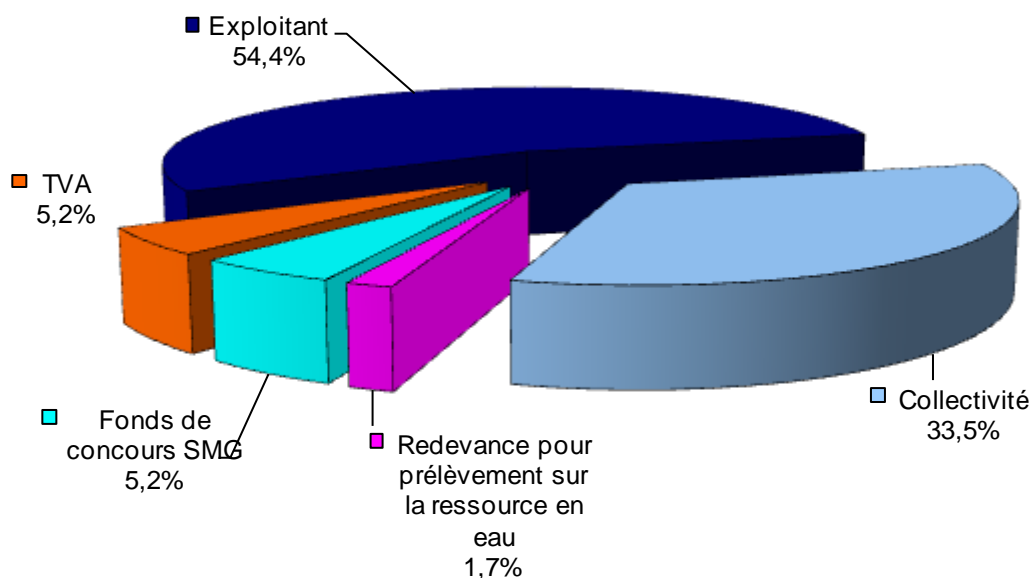
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	172,44	176,19	+2,17 %
Collectivité	108,35	108,35	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,45	5,45	0,00 %
Fonds de concours SMG	14,40	16,80	+16,67 %
TVA	16,54	16,87	+2,00 %
Total [€ TTC]	317,18	323,66	+2,04 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,34 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,70 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du syndicat

- **LE PRIX DE L'EAU pour BAULON, BREAL-SOUS-MONTFORT, GOVEN, IFFENDIC, LASSY, MAURE-DE-BRETAGNE, MONTERFIL, PLELAN-LE-GRAND, SAINT-THURIAL, TALENSAC, TREFFENDEL**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,28	29,91	+2,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,193	1,219	+2,18 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,813	0,831	+2,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,95	21,95	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,72	0,72	0,00 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,34	0,34	0,00 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0454	0,0454	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,12	0,14	+16,67 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,31	+3,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

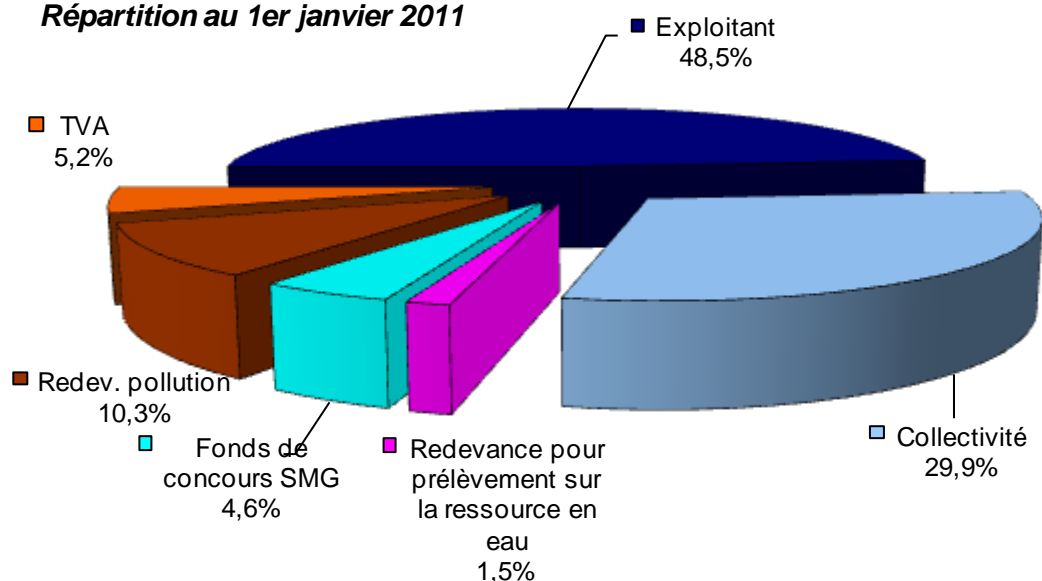
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	172,44	176,19	+2,17 %
Collectivité	108,35	108,35	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,45	5,45	0,00 %
Fonds de concours SMG	14,40	16,80	+16,67 %
Redevance de pollution domestique	36,00	37,20	+3,33 %
TVA	18,52	18,92	+2,16 %
Total [€ TTC]	355,16	362,91	+2,18 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,34 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,02 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du syndicat

○ LE PRIX DE L'EAU pour CAMPTEL, LOUHEL, MAXENT, PAIMPONT, SAINT-MALON-SUR-MEL, SAINT-PERAN

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,28	29,91	+2,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,193	1,219	+2,18 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,868	0,886	+2,07 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,813	0,831	+2,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,95	21,95	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,72	0,72	0,00 %
	N° 2 (201 à 5 000 m ³)	0,34	0,34	0,00 %
	N° 3 (5 001 à 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0454	0,0454	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,12	0,14	+16,67 %
	Redevance de pollution domestique	0,18	0,248	+37,78 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

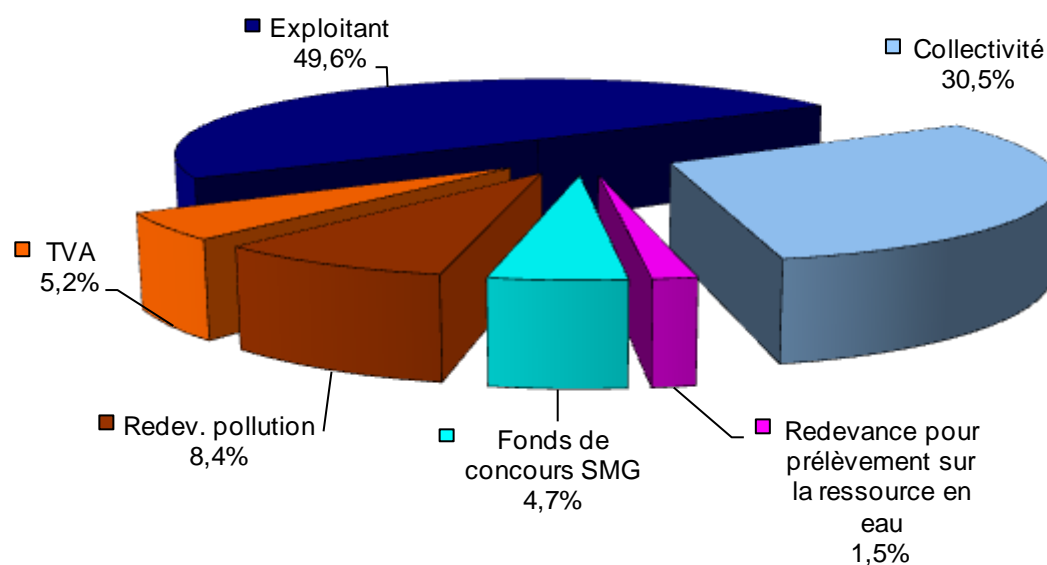
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	172,44	176,19	+2,17 %
Collectivité	108,35	108,35	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,45	5,45	0,00 %
Fonds de concours SMG	14,40	16,80	+16,67 %
Redevance de pollution domestique	21,60	29,76	+37,78 %
TVA	17,72	18,51	+4,46 %
Total [€ TTC]	339,96	355,06	+4,44 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,34 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,96 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	586 649,52 €	606 729,96 €	+3,42 %
dont abonnements	167 784,98 €	169 077,80 €	+0,77 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 951,86 €		
Recettes de volume exporté	40 512,00 €	47 959,20 €	+18,38 %
Total recettes de vente d'eau	625 209,66 €	654 689,16 €	+4,72 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	977 815,71 €	1 002 547,75 €	+2,53 %
dont abonnements	226 452,65 €	225 439,54 €	-0,45 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 598,85 €		
Recettes de volume exporté	34 402,16 €	58 510,22 €	+70,08 %
Total recettes de vente d'eau	1 007 619,02 €	1 061 057,97 €	+5,30 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	48	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	52	0	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS35 et SAUR) :

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés *ainsi que pour les THM (trihalométhanes correspondant aux sous-produits de désinfection).*

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1 µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Station du Tertre	11 [9-16]	< seuils de détection	0,4 [0,2-1,9]
Station de l'Etang Bleu	11 [8-14]	< seuils de détection	0,5 [0,4-0,7]
Station de la Chapinais	13 [8-26]	< seuils de détection	0,4 [0,2-1,1]

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS35)

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage de La Ville Danet

➔	80%	Arrêté préfectoral du 5 septembre 1985 complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Après l'abandon ou la réhabilitation du périmètre immédiat du forage abandonné, un taux de 100% pourrait être admis
---	-----	---

Forage des Ruisseaux

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 n'est pas complètement mis en œuvre. Il reste à réaliser le talus en limite du périmètre rapproché sensible. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis
---	------	---

Forage Le Creux Cannée

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 5 septembre 1985 complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Après la réparation de la clôture du périmètre immédiat, un taux de 100% pourrait être admis
---	------	--

Forage Le Pas du Houx

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 18 mai 2000 n'est pas complètement mis en œuvre. Il reste à terminer les travaux des périmètres immédiats. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis
---	------	--

Prise d'eau de L'Etang Bleu

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 3 mai 2007 complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Après la réalisation d'une information sur les stockages d'hydrocarbures sécurisés auprès des résidents, un taux de 100% pourrait être admis
---	------	--

Puits de La Chapinai

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 24 juillet 2008 complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35

➔	80 %	L'import vient du réservoir des Fraux qui stocke l'eau issue de l'IAV et du captage du Meneu. L'indice global d'avancement pour ces 2 ressources est de 80%.
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable et avec les taux d'avancement proposés par l'ARS35	
80 %	

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

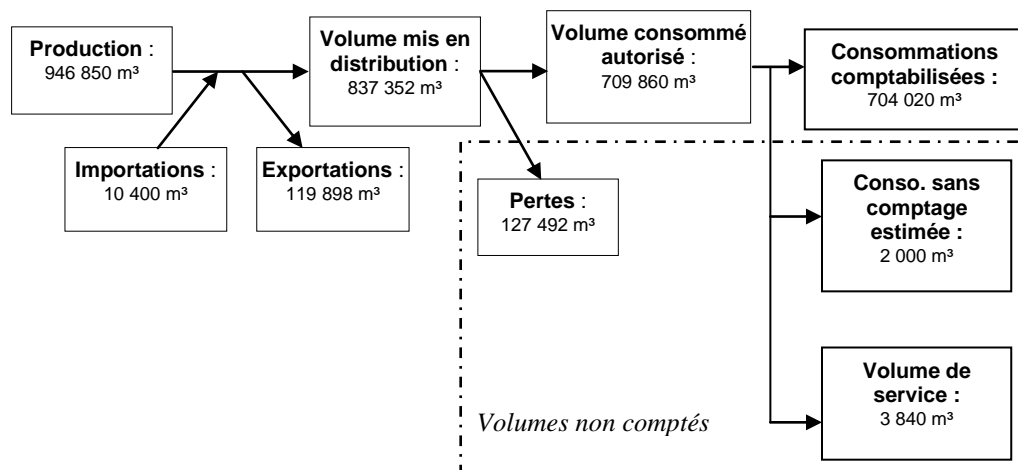
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	0
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
➔	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	10
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	0
	TOTAL	100	50

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 000 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 840 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	89,1 %	87,7 %	88,2 %	86,6 %	86,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

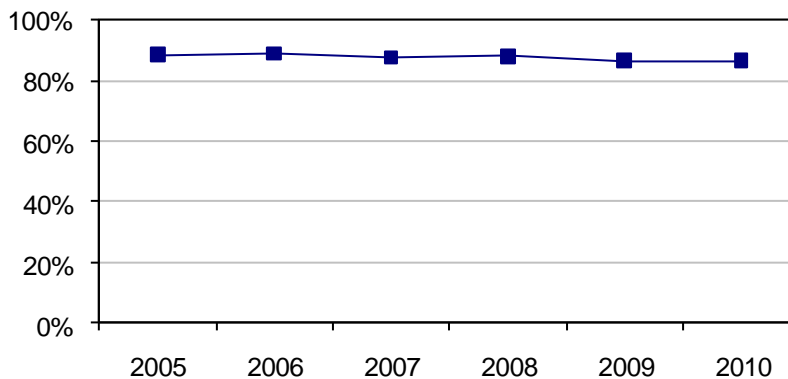
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6

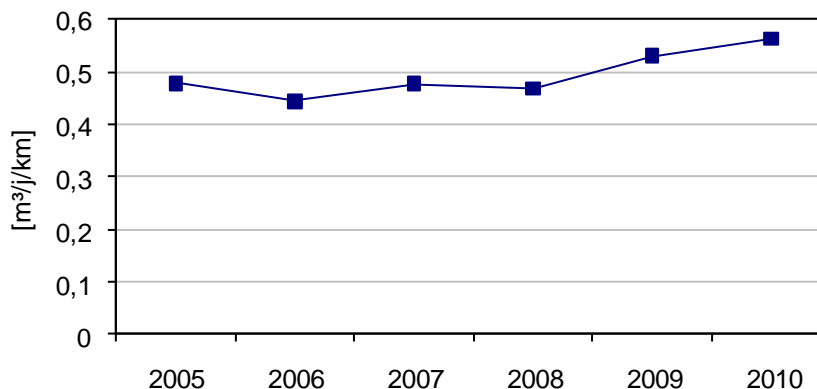
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	NR	0,759	0,820	0,630
% de renouvellement du réseau			0,12%	0,13%	0,10%

Données non renseignées : NR

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. En l'absence des données des années n-3 à n-4, il n'est pas possible de calculer, aujourd'hui, cet indicateur.

A titre indicatif, le taux moyen de renouvellement sur les 3 dernières années est de 0,12%.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux divers (reprises de branchements)	30 002 €		
Remplacement neutralite au captage de la Chapinais Lassy	5 465 €		
Programme AEP 2007 Lassy	226 516 €		
Réhabilitation des réservoirs St Thurial et Loutehel	4 898 €		
Renouvellement AEP St Péran	40 016 €		
MABC AEP 2008-2010	211 934 €		

- *Renouvellement des branchements en plomb*

Le nombre de branchements existants au 31 décembre 2010 est de 7 766.
Il n'existe pas de branchement en plomb.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	386 537,08 €	342 481,85 €
Remboursements au cours de l'exercice	62 888,93 €	62 888,93 €
dont en intérêts	20 994,14 €	18 833,70 €
dont en capital	41 894,79 €	44 055,23 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	310 693,27 €	317 797,44 €	341 580,97 €	327 016,92 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
MABC AEP 2011-2013 Mini 50 000 € Max 200 000 €	200 000 €		

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Diagnostic forage caméra	6 300 €		
AEP Campel	100 000 €		
Digue de Trécouet	10 000 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2009	2010
montants des abandons de créance	1 052,00 €	1 179,00 €
dont part délégataire	1 052,00 €	1 179,00 €
dont part collectivité	0,00 €	
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2009	2010
	0,00 €	0,00 €